

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 30
LE JEUDI 3 MAI 2018 AU LIEU DÉSIGNÉ PAR RÉOLUTION, 405
BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.**

Étaient présents madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs les conseillers René Poirier, Bernard Cayer, Jean-Guy Chassé, Pascal Daigneault et René-Carl Martin.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 5 avril 2018
4. Adoption du rapport des correspondances
5. Période de questions

6. Législation

- 6.1 **Avis de motion** – Règlement 18-483 modifiant le règlement 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil municipal plus précisément le Chapitre IV - Quorum articles 18 et 19
- 6.2 **Avis de motion** – Règlement 18-484 modifiant le règlement 16-452 et abrogeant le règlement 17-472 sur la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural – Article 7.4 Travaux délai des travaux 48 mois est modifié par 24 mois
- 6.3 Règlement 18-484 modifiant le règlement 17-472 sur la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural – Article 7.4 Travaux délai des travaux 48 mois est modifié par 24 mois - *Projet*
- 6.4 **Avis de motion** – Règlement 18-485 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin d'interdire les usages commerciaux érotiques dans la zone 203 (Secteur Douville)
- 6.5 **Avis de motion** – Règlement 18-486 modifiant le règlement de zonage 09-370 afin de modifier le pourcentage espace bâti / terrain maximum pour un bâtiment principal dans la zone 505 (Secteur rang Nord-Ouest) – *Point ajouté*

7. Administration générale

- 7.1 Dépôt - Rapports budgétaires au 30 avril 2018
- 7.2 Dépôt – Rapport comparatif des revenus et dépenses au 30 avril 2018
- 7.3 Dépôt - Rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017
- 7.4 Approbation des comptes à payer
- 7.5 Renouvellement du contrat d'assurance municipale – 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019
- 7.6 Hôtel de ville – Achat et installation d'un mât pour le drapeau du Québec
- 7.7 Fermeture du bureau municipal pour les jours fériés de juin, juillet et des vacances estivales
- 7.8 Climatiseurs muraux – Bureau municipal et local des loisirs

8. Sécurité publique

9. Transport

- 9.1 Fauchage et débroussaillage des levées de fossés municipaux – Résultat des appels d'offres et autorisation des travaux
- 9.2 Asphaltage réseau routier travaux mineurs - Résultat des appels d'offres et autorisation des travaux
- 9.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Demande de subvention
- 9.4 Entente relative au transport collectif régulier hors du territoire de l'Autorité régionale de Transport métropolitain – Proposition pour l'année 2019
- 9.5 Demande au Ministère des Transports – Nouvelle signalisation et réaménagement à l'intersection du chemin du Grand-rang et de la route 116
- 9.6 Ancien chemin Saint-Charles - Confirmation de fermeture d'un chemin et cession de droits

10. Hygiène du milieu

- 10.1 Services professionnels en arpentage dans la cadre des travaux de la TECQ 2014-2018 – Adjudication du mandat

11. Santé et Bien-être

12. Aménagement et Urbanisme

- 12.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats du mois d'avril 2018

13. Loisirs et Culture

- 13.1 Rendez-vous québécois du loisir rural – Atelier et conférence jeudi 3 mai à Venise-en-Québec
- 13.2 Camp de jour Été 2018 – Signature des contrats pour les sorties
- 13.3 Achat d'un épandeur électrique pour le lignage au terrain de soccer
- 13.4 Location des cabinets sanitaires Été 2018 – Parc Choquette et Parc Jodoin
- 13.5 Activité de cinéma en plein air du 17 août 2018 – Réservation de service
- 13.6 Dépôt – Procès-verbal de la rencontre du Comité loisirs tenue le 25 avril 2018
- 13.7 Emplois d'été Canada – Signature de l'entente de contribution

14 Varia

- 14.1 Cercle de Fermières Sainte-Madeleine – Demande d'aide financière

15 Dépôt de documents

- 15.1 Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine – Procès-verbal du CA tenu le 14 décembre 2017
- 15.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 février 2018
- 15.3 MRC des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du CA du 27 février 2018

16. Période de questions

17. Levée de la séance

- 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 30**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;
IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2018-05-111

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018 lequel a été transmis par courriel le 23 avril 2018;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil le reconnaissent fidèle et sans erreur;
IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018 soit approuvé tel que rédigé par la directrice générale.

2018-05-112

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 5 avril 2018;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée de la liste des correspondances;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;
IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des membres présents;
QUE les correspondances reçues depuis le 5 avril 2018 soient déposées aux archives de la municipalité;
*QU'*il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LÉGISLATION

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 18-483 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-377 RÉGISSANT LES ASSEMBLÉES

**PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL PLUS PRÉCISÉMENT LE
CHAPITRE IV – QUORUM ARTICLES 18 ET 19**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur René-Carl Martin qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 18-483 modifiant le règlement 10-377 régissant les assemblées publiques du conseil municipal.

L'objet de ce règlement est de régulariser les articles 18 et 19 au chapitre IV afin de respecter les prescriptions du Code municipal.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

6.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 18-484 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-452 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 17-472 SUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES EN MILIEU RURAL – ARTICLE 7.4 TRAVAUX DÉLAI DES TRAVAUX 48 MOIS EST MODIFIÉ POUR 24 MOIS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur René Poirier qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 18-484 modifiant le règlement 16-452 et abrogeant le règlement 17-472 sur la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural.

L'objet de ce règlement est de modifier l'article 7.4 pour changer le délai des travaux passant de quarante-huit (48) mois à vingt-quatre (24) mois.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2018-05-113

**6.3 RÈGLEMENT 18-484 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 16-452 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 17-472 SUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES EN MILIEU RURAL – ARTICLE 7.4 TRAVAUX DÉLAI DES TRAVAUX 48 MOIS EST MODIFIÉ POUR 24 MOIS -
*PROJET***

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur René Poirier à la séance ordinaire tenue le 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le délai pour la réalisation des travaux de remplacement ou de mise en place d'une nouvelle installation septique;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le Conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement 18-484, modifiant le règlement 16-452 et abrogeant le règlement 17-472 relatif à la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées en milieu rural.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 L'article 7.4 Travaux est abrogé et remplacé par celui-ci :

7.4 Travaux

Les travaux visant le remplacement ou la mise en place d'une nouvelle installation septique doivent être terminés dans les vingt-quatre (24) mois suivant la date d'émission du permis.

Les travaux doivent être réalisés en conformité aux exigences réglementaires applicables

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5 Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Gilles Carpentier
Maire

Lucie Paquette
Directrice générale

La séance est suspendue à 19h50

Reprise de la séance à 20h07

6.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 18-485 MODIFIANT LE

RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN D'INTERDIRE LES USAGES COMMERCIAUX ÉROTIQUES DE LA ZONE 203 (SECTEUR DOUVILLE)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Bernard Cayer qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 18-485 modifiant le règlement de zonage 09-370.

L'objet de ce règlement est d'interdire les usages commerciaux érotiques (classe B-3 à la grille des usages principaux et normes) de la zone 203.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

6.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 18-486 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 09-370 AFIN DE MODIFIER LE POURCENTAGE ESPACE BÂTI / TERRAIN MAXIMUM POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA ZONE 505 (SECTEUR RANG NORD-OUEST) – *POINT AJOUTÉ*

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Pascal Daigneault qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 18-486 modifiant le règlement de zonage 09-370.

L'objet de ce règlement est de modifier le pourcentage espace bâti / terrain maximum pour un bâtiment principal dans la zone 505.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 AVRIL 2018

La directrice générale a transmis, par courriel le 30 avril 2018, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 30 avril 2018.

7.2 DÉPÔT – RAPPORT COMPARATIF DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2018

La directrice générale a transmis, par courriel le 30 avril 2018, aux membres du conseil le rapport comparatif des revenus et dépenses au 30 avril 2018 tel que prescrit par l'article 176.4 du Code municipal.

7.3 DÉPÔT – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2017

La directrice générale dépose le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017.

Madame Diane Fortin de la firme FBL senc. a expliqué aux membres du conseil le projet du rapport financier de la municipalité lors de la plénière du 23 avril 2018.

2018-05-114

7.4 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

*CONSIDÉRANT QU'*une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'approuver les salaires payés de 31 726.95 \$, les comptes payés par chèques au montant de 24 939.44 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 19 054.23 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 114 514.78 \$, le tout avec dispense de lecture.

2018-05-115

7.5 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL – 1^{ER} JUIN 2018 AU 31 MAI 2019

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de notre contrat d'assurance municipal pour la période du 1er juin 2018 au 1er juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la prime annuelle est de 32 520 \$ pour les mêmes protections que l'année dernière;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement de la prime annuelle pour le renouvellement du contrat d'assurance 2018-2019 au montant de 32 520 \$ au courtier Groupe Ultima Inc.;

DE ne pas adhérer à la couverture d'assurance des cyberrisques.

2018-05-116

**7.6 HÔTEL DE VILLE – ACHAT ET INSTALLATION D'UN MÂT
POUR LE DRAPEAU DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT les dispositions légales relatives à l'affichage du drapeau du Québec à l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer à l'article 146 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la compagnie Tecnima Inc. en date du 23 avril 2018;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat d'un mât, d'une base de béton ainsi qu'un drapeau de la compagnie Tecnima Inc. au montant de 699.05 \$ tel que décrit sur la soumission 03141;

QUE monsieur René Martin, responsable des travaux publics est en charge de superviser et faire exécuter les travaux pour l'installation du mât à l'Hôtel de Ville.

2018-05-117

**7.7 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LES JOURS
FÉRIÉS DE JUIN ET JUILLET ET VACANCES ESTIVALES**

CONSIDÉRANT QUE la fête nationale et le jour de la confédération sont respectivement les dimanches 24 juin et 1^{er} juillet 2018;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de préciser les dates de fermeture du bureau municipal pour ses jours fériés;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le bureau municipal sera fermé en raison des vacances estivales;

IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la fermeture du bureau municipal les lundis 25 juin et 2 juillet 2018 pour les jours fériés de juin et juillet 2018;

D'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la semaine du 29 juillet au 4 août 2018 inclusivement pour les vacances estivales des employés du service administratif.

2018-05-118

**7.8 CLIMATISEURS MURAUX – BUREAU MUNICIPAL ET LOCAL
DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le bureau de l'urbaniste et le local des loisirs ne sont pas climatisés et qu'il y a lieu de régulariser la situation pour un minimum de confort en période estivale;

CONSIDÉRANT les propositions reçues pour l'installation de climatiseurs muraux à ces deux endroits;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser l'achat et l'installation de deux (2) climatiseurs muraux, dont un au bureau municipal et un au local des loisirs;

D'approuver la soumission en date du 27 avril 2018 de la compagnie Réfrigération et Climatisation Sansoucy Inc. au montant de 4 900 \$ plus les taxes applicables;

D'autoriser monsieur René Martin, responsable des travaux publics, à superviser les travaux d'installation et voir à faire le nécessaire pour les raccordements électriques, par un professionnel, qui sont non inclus dans l'offre de service.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRANSPORT

2018-05-119

9.1 FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS MUNICIPAUX – RÉSULTAT DES APPELS D'OFFRES ET AUTORISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE le fauchage et le débroussaillage doivent être effectués annuellement sur le réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE seule une soumission a été reçue pour les travaux requis en 2018 sur une longueur de vingt-trois (23) kilomètres du secteur rural;

André Paris inc.

Fauchage et débroussaillage _____ 3 966.63 \$

Fauchage seulement _____ 1 189.99 \$

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la compagnie André Paris inc. à effectuer le fauchage et le débroussaillage, selon les tarifs présentés dans la soumission datée du 28 mars 2018;

D'autoriser monsieur René Martin, responsable des travaux publics, à planifier et superviser l'exécution de ces travaux pour la saison.

2018-05-120

**9.2 ASPHALTAGE RÉSEAU ROUTIER TRAVAUX MINEURS –
RÉSULTAT DES APPELS D’OFFRES ET AUTORISATION DES
TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d’offres sur invitation pour les travaux de réparation et resurfaçage du réseau routier;
CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

Vallières Asphalte Inc	151.95 \$ la tonne (taxes en sus)
Pavages P. Brodeur (1994) Inc	165.00 \$ la tonne (taxes en sus)
Pavages Maska Inc.	244.50 \$ la tonne (taxes en sus)

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;
D’octroyer à Vallières Asphalte inc. le contrat pour les travaux de réparations et resurfaçage au prix de 151.95 \$ la tonne posée, taxes applicables en sus;
QUE monsieur René Martin, responsable des travaux publics, soumettra une liste des travaux projetés pour environ 100 à 150 tonnes.

2018-05-121

**9.3 PROGRAMME D’AIDE À L’AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER MUNICIPAL – DEMANDE DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine autorisera l’exécution des travaux de pavage pour 2018;
CONSIDÉRANT QUE les travaux à être exécutés font partie du réseau routier relevant de la compétence municipale;
CONSIDÉRANT QUE le budget 2018 pour les réparations majeures de voirie municipale s’élève à 350 000 \$;
IL est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l’unanimité des conseillers présents;
D’adresser une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal 2018 (PAARRM) au député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barette, pour la réalisation de travaux de pavage sur notre réseau routier;
D’appuyer la recommandation faite par le député de Borduas, monsieur Simon Jolin-Barette auprès de monsieur Laurent Lessard, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports afin d’obtenir une aide financière supplémentaire disponible dans son budget discrétionnaire.

2018-05-122

**9.4 ENTENTE RELATIVE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGULIER
HORS DU TERRITOIRE DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – PROPOSITION POUR
L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine est situé hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et l'ARTM ont établi, par le biais d'une entente, les principales modalités et conditions pour la fourniture et la prestation, par le RTM, des services de transport collectif régulier requis aux termes d'ententes avec des transporteurs privés pour la période 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine souhaite poursuivre les services offerts à la population en matière de transport collectif pour l'année 2019 pour le même niveau de service que l'entente actuelle;

Il est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité accepte les conditions de renouvellement de l'entente relative au transport collectif de l'ARTM déposée le 28 mars 2018 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

QUE le maire, monsieur Gilles Carpentier, est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente pour l'année 2019.

2018-05-123

**9.5 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – NOUVELLE
SIGNALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT À L'INTERSECTION
DU CHEMIN DU GRAND-RANG ET DE LA ROUTE 116**

CONSIDÉRANT QUE l'intersection du chemin du Grand-Rang et de la route 116 à Sainte-Marie-Madeleine est dangereuse pour la circulation et cumule plusieurs accidents graves;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues de la part des citoyens et des usagers quant à la problématique à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE les usagers provenant du chemin du Grand-Rang, côté Nord, ont la vue obstruée par la circulation en voie de gauche de la route 116 direction Est;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration de la sécurité routière doit être une priorité au bénéfice des usagers;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU'une demande soit adressée au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'ajout de feux clignotants à l'intersection du chemin du Grand-Rang et de la route 116;

QUE le ministère ajoute, à cette intersection, une voie de décélération pour un virage à gauche en direction Est;

QUE ce réaménagement est possible à cause d'un terre-plein central existant sur la route 116;

QUE demande soit faite à monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas pour nous appuyer dans nos démarches faites auprès du ministre.

2018-05-124

9.6 ANCIEN CHEMIN SAINT-CHARLES - CONFIRMATION DE FERMETURE D'UN CHEMIN ET CESSIION DE DROITS

*CONSIDÉRANT QU'*au moment de la rénovation cadastrale le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT SIX MILLE QUATRE CENT ONZE (2 706 411) au Cadastre du Québec a été attribué à la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE ce lot anciennement désigné comme étant le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT SIX MILLE QUATRE CENT ONZE (2 706 411) Cadastre du Québec, connu maintenant comme étant les lots TROIS MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (3 911 463), TROIS MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (3 911 464) et TROIS MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (3 911 465) au Cadastre du Québec, était autrefois un chemin connu comme étant "l'ancien chemin du 4e Rang";

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne trouve pas de document démontrant que le chemin a été fermé et n'a donc plus le caractère de rue.

CONSIDÉRANT QUE dans les faits ces lots ne sont plus utilisés comme chemin;

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de céder valablement ses droits dans le lot 3 911 464 Cadastre du Québec à Jean-Pierre Latreille, le lot devait préalablement être sorti du domaine public;

*CONSIDÉRANT QU'*en raison de cette impossibilité de retracer le document prouvant la fermeture de ce chemin, une interrogation subsiste quant à la force de l'acte de cession de l'immeuble par la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à Jean-Pierre Latreille, reçu par Me

Alain Desgroseilliers, notaire, le 1er mai 2008, publié à Saint-Hyacinthe sous le numéro 15 165 148;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil:

1) CONFIRME par les présentes en adoptant la présente résolution, la fermeture du chemin anciennement connu étant le lot DEUX MILLIONS SEPT CENT SIX MILLE QUATRE CENT ONZE (2 706 411) Cadastre du Québec, lequel lot est maintenant connu comme étant les lots TROIS MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS (3 911 463), TROIS MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (3 911 464) et TROIS MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ (3 911 465) au Cadastre du Québec;

2) QU'AFIN de régulariser le titre de propriété en regard du lot TROIS MILLIONS NEUF CENT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE (3 911 464) Cadastre du Québec, la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine compareisse à titre de cédant à un acte de cession à être reçu par un notaire de l'étude de Me Brigitte Ashby, notaire à Saint-Hyacinthe, pour céder sans contrepartie à 9105-2837 QUÉBEC INC. tous les droits qu'elle peut détenir dans ce lot, les honoraires et frais relatifs à l'acte de cession de droits étant à la charge du cessionnaire et non de la Municipalité;

3) QUE le maire monsieur Gilles Carpentier et la directrice générale madame Lucie Paquette, sont autorisés à signer l'acte de cession de droits à intervenir, et ce pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2018-05-125

10.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN ARPENTAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA TECQ 2014-2018 – ADJUDICATION DU MANDAT

CONSIDÉRANT QUE les frais exigés pour les services d'arpentage étaient exclus du document d'appel d'offres de services professionnels comme stipulé au changement no1 de l'addenda 1 et que ceux-ci doivent être assumés par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'arpentage sont prioritaires pour les travaux projetés;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à la firme les Consultants S.M. Inc. pour les levés topographiques dans le cadre de la TECQ 2014-2018;

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité confirme le mandat supplémentaire des relevés d'arpentage à la firme les Consultants S.M. inc. pour un montant de 5 500 \$ plus les taxes applicables selon les détails de l'offre déposée le 11 avril 2018.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS AVRIL 2018

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2018.

13. LOISIRS ET CULTURE

2018-05-126

13.1 RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL – ATELIER ET CONFÉRENCE JEUDI 3 MAI 2018 À VENISE-EN-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 6^e Rendez-vous québécois du loisir rural se tiendra du 2 au 4 mai 2018 à Venise-en-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité favorise le développement professionnel de ses employés;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE Caroline Vachon, agente de loisirs, culture et vie communautaire est autorisée à assister à l'atelier et conférence du 3 mai 2018;

D'autoriser la dépense d'inscription au montant de 55.00 \$ plus les taxes applicables;

DE rembourser les frais de déplacement selon les politiques en vigueur.

2018-05-127

13.2 CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018 – SIGNATURE DES CONTRATS POUR LES SORTIES

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour de l'été 2018 propose des sorties extérieures pour les participants;

CONSIDÉRANT QUE les activités choisies sont Fort Débrouillard à Roxton Falls le 10 juillet et Chouette à voir à Saint-Hyacinthe le 7 août;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à signer les contrats de réservations pour les deux activités;

D'autoriser le paiement d'un dépôt de 255 \$ pour Fort Débrouillard;

D'autoriser un budget de 1 500 \$ pour la tenue de ces deux activités dont le prix est inclus dans les frais d'inscription au camp de jour.

2018-05-128

13.3 ACHAT D'UN ÉPANDEUR ÉLECTRIQUE POUR LE LIGNAGE AU TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs organise des équipes de soccer au terrain du Parc Choquette pour l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE le soccer est un sport populaire pour les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que cette activité soit une réussite;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement actuel pour le traçage des lignes est désuet et inefficace;

CONSIDÉRANT l'offre reçue le 19 avril 2018 pour la fourniture d'équipement et matériel nécessaires au traçage des terrains;

Il est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par monsieur Bernard Cayer, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'un épandeur électrique et de la peinture pour gazon au montant de 2 049.89 \$ plus les taxes applicables de la compagnie Le Groupe Sports-inter Plus;

QUE le montant de cette dépense sera imputé dans le budget Loisirs *Améliorations terrains.*

2018-05-129

13.4 LOCATION DES CABINETS SANITAIRES ÉTÉ 2018 – PARC CHOQUETTE ET PARC JODOIN

CONSIDÉRANT QUE les parcs de la municipalité ne possèdent aucune installation sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE pour la période estivale nous devons prévoir un service pour chacun des parcs;

Il est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par monsieur Jean-Guy Chassé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la location de trois (3) cabinets sanitaires de la compagnie Cabinets ALC dont deux (2) seront installés au Parc Choquette et un (1) au parc Jodoin;

D'autoriser une dépense de 823 \$ plus les taxes applicables pour une période de quatre mois soit de la mi-mai à la mi-septembre 2018.

2018-05-130

13.5 ACTIVITÉ DE CINÉMA EN PLEIN AIR DU 17 AOÛT 2018 – RÉSERVATION DE SERVICE

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisirs recommande au conseil municipal la tenue d'une activité le 17 août 2018 au Parc Choquette;

CONSIDÉRANT QUE l'activité proposée est une soirée cinéma en plein air;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE réserver les services de monsieur André Demeule pour un montant de 400 \$ pour la location et l'opération des équipements nécessaires à la projection d'un film incluant le matériel pour faire du karaoké;

D'autoriser un paiement de 200 \$ à titre de dépôt.

13.6 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ LOISIRS TENUE LE 25 AVRIL 2018

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité loisirs tenue le 25 avril 2018.

2018-05-131

13.7 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION

*CONSIDÉRANT QU'*un camp de jour aura lieu à l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Vachon agente de loisirs, culture et vie communautaire a présenté une demande de contribution financière par l'entremise d'Emplois d'été Canada pour un employé du camp de jour;

*CONSIDÉRANT QU'*une contribution de 1 440 \$ a été approuvée;

Il est proposé par monsieur René-Carl Martin, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser madame Lucie Paquette, directrice générale à signer l'entente de contribution entre Emploi et Développement social et la municipalité.

14. VARIA

2018-05-132

14.1 CERCLE DE FERMIÈRES SAINTE-MADELEINE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée le 19 avril 2018 par madame Simone Malouin, présidente du Cercle de Fermières Sainte-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil trouvent important que l'organisme maintienne ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la demande est présentée après l'adoption du budget 2018;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Chassé, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement d'une aide financière au montant de 800 \$ pour l'année 2018 afin que le Cercle de Fermières Sainte-Madeleine puisse poursuivre sa mission;

D'autoriser le Cercle de Fermières Sainte-Madeleine à utiliser, gratuitement, le local des loisirs pour leurs activités selon les disponibilités;
QUE les réservations doivent être faites au préalable avec madame Caroline Vachon, agente de loisirs, culture et vie communautaire.

15. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.1 Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Madeleine / Sainte-Marie-Madeleine – Procès-verbal du CA tenu le 14 décembre 2017

15.2 MRC des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 février 2018

15.4 MRC des Maskoutains – Procès-verbal de la séance ordinaire du CA du 27 février 2018

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2018-05-133

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par madame Ginette Gauvin, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 20 h 55.

Gilles Carpentier
Maire

Lucie Paquette
Directrice générale

PROJET ADOPTION